



CHECK-LIST

C30. GESTION DE LA PRÉPARATION DES DOSES À ADMINISTRER (PDA)

La liste qui suit résume les principaux éléments nécessaires à la mise en œuvre de la préparation des doses à administrer à l'officine

Au Préalable :

- Les ordonnances sont contrôlées par des pharmaciens
- Les collaborateurs en charge de la production sont formés à l'utilisation du matériel et aux méthodes à respecter.
- L'officine dispose de la carte vitale du patient.

En cas de collaboration avec un établissement de santé (EHPAD par ex.)

- Une personne en charge des relations avec les établissements de soins est désignée.
- Une convention avec l'établissement est établie.
- L'officine dispose d'une demande écrite, émanant du patient ou de la personne chargée de gérer son traitement.

Lieu & Rangements :

- La PDA s'effectue dans une zone dédiée. Si par dérogation, la PDA s'effectue au sein du préparatoire, aucune autre activité ne doit y être réalisée simultanément.
- La zone de PDA doit être de taille adaptée conçue et organisée pour éviter tout risque de confusion, d'erreur ou de contamination en particulier croisée et microbienne.
- L'éclairage, la température, l'humidité et la ventilation de la zone de PDA sont conformes aux conditions de conservation des médicaments.
- Le local dispose d'un plan de travail lisse
- Un espace est prévu pour le stockage individualisé des traitements de chaque patient
- Un espace est prévu pour le stockage des consommables,
- Un espace est prévu pour le stockage des produits finis en attente de vérification
- Il existe une zone de nettoyage du matériel à proximité de la zone de PDA avec un point d'eau

Matériels :

- Le pilulier est conçu pour être en contact direct avec les formes galéniques non protégées
- Le pilulier assure neutralité physico-chimique, résistance à la chaleur et à la lumière.
- Si les piluliers sont réutilisables ils sont systématiquement nettoyés et décontaminés à l'aide de produits adaptés.
- L'officine dispose des documentations techniques concernant les piluliers qu'elle utilise.
- L'opérateur dispose d'une tenue adaptée (gants, masque, charlotte...)

Méthodologie :

- Pour chaque traitement mis sous piluliers l'officine réalise en amont une dispensation conforme aux procédures en vigueur.
- Les opérations de conditionnement sont favorisées au détriment des opérations de déconditionnement/reconditionnement
- Les opérations de déconditionnement non suivies immédiatement de reconditionnement ne sont pas autorisées.
- Le respect des règles d'hygiène est effectif (nettoyage et décontamination des espaces, tenue)
- Les médicaments non autorisés ne sont pas reconditionnés en pilulier (c.f. verso).
- La libération du pilulier est systématiquement réalisée par un pharmacien.
- Une gestion des rompus est en place (c.f. verso).

Traçabilité :

Sur chaque pilulier figurent :

- Le n° de traçabilité du pilulier.
- Le nom du patient.
- Les détails du traitement.
- La date de péremption.
- Les conditions de prise & quantités (posologie).
- L'identification du pharmacien dispensateur.





CHECK-LIST

C30. GESTION DE LA PRÉPARATION DES DOSES À ADMINISTRER (PDA)

La check-list : principes

Une check-list est un document permettant de repérer les étapes nécessaires d'une activité ou d'un ensemble d'activité tout en s'assurant de la bonne réalisation de celles-ci. La check-list est un outil facilement utilisable rempli par les collaborateurs de l'officine au cours de leur activité.

Commentaires pour un bon usage

Produits hors pilulier (médicaments exclus/non éligible à la PDA) :

Les médicaments stupéfiants, les formes solides sensibles à l'humidité, les formes stériles, les formes orodispersibles dont la stabilité hors du conditionnement primaire n'est pas garantie, ou les médicaments pouvant faire l'objet d'un changement inopiné de posologie sur la période ne doivent pas être reconditionnés en pilulier.

Rangement dans le contenant nominatif du patient

L'officine dispose pour chaque patient d'un contenant individualisé et désigné nominativement permettant de stocker les boîtes de médicaments qui vont servir à la PDA.

Gestions des rompus :

- Il s'agit des médicaments non utilisés dans les piluliers (excédent, arrêt du traitement en cours...)
- Les rompus doivent soit être détruits, soit être restitués au patient.
- Les actions de destruction ou de restitution doivent faire l'objet d'une traçabilité

Références : Fiches Pratiques pour la PDA (ARS PACA)

